



Ministère de l'Intérieur

Le 21 février 2018

Communiqué de presse

Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur a présenté ce matin en conseil des ministres le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif.

Alors que la France a enregistré plus de 100 000 demandes d'asile en 2017, ce texte s'inscrit dans la continuité des engagements pris par le Président de la République durant la campagne électorale ainsi que dans celle du plan « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » présenté par le Premier ministre le 12 juillet.

Le projet de loi poursuit 3 objectifs majeurs :

- **Renforcer la protection des personnes en état de vulnérabilité.** A travers ce texte le ministre souhaite ainsi sécuriser le droit au séjour pour les bénéficiaires de la protection internationale ainsi qu'à leurs proches, pour les victimes de violences conjugales mais aussi pouvoir mieux lutter contre les reconnaissances frauduleuses de paternité
- **Faire converger nos procédures avec le droit et les pratiques européennes.** Pour mener, au niveau du continent, une politique cohérente de régulation des flux migratoires, il est aujourd'hui nécessaire de rapprocher nos procédures avec le droit et les pratiques mises en œuvre par les autres Etats membres. C'est pourquoi le projet de loi prévoit de réduire le délai de recours contre les décisions de refus de l'asile de 1 mois à 15 jours (durée en vigueur en Allemagne), ou encore d'augmenter la durée de rétention de 45 à 90 jours là où elle s'établit à 180 jours en Outre-Rhin. Un effort particulier sera également porté sur l'attractivité et l'accueil des talents et des compétences dans la droite ligne de la directive européenne « étudiants et chercheurs ».
- **Adapter notre droit aux réalités opérationnelles.** Il s'agit d'agir avec pragmatisme face à certaines imperfections de notre droit, en facilitant par exemple le régime de la retenue, qui permet d'identifier les personnes, en rendant plus efficaces les assignations à résidence. Le texte prévoit aussi de tirer parti de la révolution technologique, par l'extension du recours à la vidéoaudience.

Comme l'a souligné le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, ce projet vise en définitive à mieux maîtriser l'immigration pour mieux accueillir. Car si c'est l'honneur de la France que d'accorder une protection à celles et ceux qui fuient la guerre ou les persécutions, atteindre ce but suppose que notre pays se montre plus efficace dans l'éloignement de celles et ceux qui, déboutés du droit d'asile, n'ont pas vocation à demeurer sur notre sol.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr